



Direction Générale des Services

**Compte-rendu sommaire du Comité Syndical
Séance du 16 octobre 2018**

L'An deux mil dix huit, le seize octobre, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective légalement convoqué le 11 octobre 2018, s'est assemblé en ses locaux, sous la présidence de Mme Jacqueline SPIRO, Présidente.

Le nombre de membres en exercice est de :	44
Le nombre de délégués titulaires présents est de :	27
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	07
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents est de :	34

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical a délibéré.

A noter que Mme Chrysis CAPORAL suppléante, présente en même temps que les trois élus titulaires, ne prendra part à aucun des votes.

Etaient présents :

SPIRO Jacqueline, KETFI Francine, TENDRON-FAYT Muriel, DUBOÉ Nicole, NUNG Michel, GILLET Frédéric, CALSAT Patrice, MERCADER-Y-PUIG Maria, LE MOINE Sandrine, LE FRANC Magalie, LEVEQUE Isabelle, MOUROT Isabelle, LE LAGADEC Jeannick, ZELIOLI Valérie, VACHÉ Clément, DHOLANDRE Danièle, ZAVALLONE Romain, COMPAROT Alain, OUZZIZ Malika, DURIN Jacques, PARRINELLO François, GELY Fabienne, DEPECKER Jean-Emmanuel, SARAH Pascal, PINEAU Aline, MAMBOLE Eric, GILLET Pierre-Alain, délégué(e)s titulaires –BARTHOLMÉ Christian, SUREAU Franck, VIVIEN Catherine, DUSSIEUX Hélène, MARKOVIC Julien, BURKOVIC Simon, CAPORAL Chrysis, délégué(e)s suppléant(e)s.

Etaient excusés :

WOHLGROTH Antoine, LERICQ Sophie, HAMOUM Djafar, CADAYS-DELHOME Corinne, MOUTAOUADHIA Ben Mustapha, SPEGAGNE Antony, SOLITUDE Jeanick, MAYET Daniel, JALIBERT Sylvie, MERET Audrey, DAJEZMAN Laure, BERRANDOU Nacima, ROGER Michel, SVITEK Brigitte, ROCQ Françoise, LEROY Marie-Anne, DARSONVILLE Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Simon BURKOVIC

Il est à noter que les élus de Bobigny Mmes LEVEQUE et LE FRANC, M. BARTHOLME, l'élu de Roissy-en Brie M. DEPECKER, et les élus de La Queue en Brie Mme OUZZIZ et M. COMPAROT ont quitté la séance du Comité Syndical avant les votes pour l'élection des vice-présidents. L'ensemble des délibérations de l'assemblée, ont été votées par les 27 délégués titulaires et suppléants présents.

ORDRE du JOUR :

- **Désignation du secrétaire de séance :**
Monsieur Simon BURKOVIC est désigné à l'unanimité.
- **Approbation du procès verbal de la séance du 05 juin 2018 :**
Le procès verbal est adopté à l'unanimité.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2018 :**
Le procès verbal est adopté à l'unanimité.
- **Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application de la délibération n°2014.04.30/04 adoptée en référence à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

1. Election des Vice-Présidents :

Trois vice-présidents sont élus :

- le 4^{ème} vice-Président : Monsieur Michel NUNG est élu par 23 voix Pour et 4 bulletins blancs et nuls.

→ **Délibération n° 2018 - 51 est adoptée par 23 voix Pour M. Michel NUNG et 4 bulletins blancs et nuls.**

- le 5^{ème} vice-Président : Monsieur Frédéric GILLET est élu par 23 voix Pour et 4 bulletins blancs et nuls.

→ **Délibération n° 2018 - 52 est adoptée par 23 voix pour Monsieur Frédéric GILLET et 4 bulletins blancs et nuls.**

- le 6^{ème} vice-Président : Monsieur Patrice CALSAT est élu par 17 voix Pour.

→ **Délibération n° 2018 -53 est adoptée par 17 voix pour Monsieur Patrice CALSAT, 8 voix pour Monsieur Romain ZAVALLONE et 2 bulletins blancs et nuls.**

2. Attribution d'indemnités pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Présidents

Le montant maximal des indemnités de fonction en référence aux dispositions en vigueur sont attribuées à la Présidente et aux Vice-Président(e)s.

→ **Délibération n° 2018 -54 est adoptée par 24 voix Pour, 2 Abstentions (1 élu ne participe pas au vote).**

3. Rectification de la délibération 2018.07.18 – 41 du 18 juillet 2018 - Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Le Comité décide de modifier le considérant n°2 de la délibération n°2018.07.18 – 41 du 18 juillet 2018 relative à la composition de la commission d'appel d'offres ainsi : la commission d'appel d'offres est composée en application de l'article L. 1411-5 du CGCT ; et de supprimer le considérant n°5 de cette même délibération.

→ **Délibération n° 2018 - 55 est adoptée à l'unanimité des voix.**

4. Approbation du règlement intérieur de la C.A.O.

Le Comité syndical approuve le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres.

→ Délibération n° 2018 - 56 est adoptée à l'unanimité des voix.

5. Adhésion au groupement de commandes du SIPPnCO – Signature de la convention d'adhésion

Le Comité syndical décide d'adhérer au groupement de commande coordonné par le SIPPnCO, approuve la convention d'adhésion du groupement de commandes jointe à la délibération et donne mandat à la Présidente J. SPIRO pour signer ladite convention.

→ Délibération n° 2018 - 57 est adoptée à l'unanimité des voix.

6. Mise à jour du Tableau des emplois autorisés et crédités :

Approuve le tableau des emplois autorisés de l'établissement public de coopération intercommunale à la date du 16 octobre 2018.

→ Délibération n° 2018 - 58 est adoptée à l'unanimité des voix.

NOTES D'INFORMATION :

Les élus prennent connaissance des notes suivantes :

- Résultats de l'enquête de satisfaction du menu de rentrée scolaire.
- Point sur la rentrée 2018
- Point d'étape sur Choisy-le-Roi
- Point d'étape sur les engagements « mon Restau Responsable »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45, le 16 octobre 2018.

Jacqueline SPIRO

A blue ink signature of Jacqueline Spiro is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SIRESCO' and 'Syndicat Intercommunal de Restauration' around its perimeter.

Présidente du SIRESCO